



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation
05.09.2022
Date de l'affichage
05.09.2022

Objet de la délibération

**Nouvelles adhésions au
SIDEN-SIAN**

N° 2022/027

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **dix-neuf septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable », entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2021 du Conseil Municipal de la commune d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieur Contre l'Incendie ».

Vu la délibération n°15/137 adoptée par le conseil municipal de la commune de l'ETERPIGNY (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le **22 SEP 2022**
ID : 059-215900630-20220919-027-DE



Vu la délibération en date du 26 octobre 2021 du Conseil Municipal de la commune de VENDEUIL (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destiné à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Vu la délibération n°29/172 adoptée par le comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 décembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de HERMIES (Pas-de Calais) sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN avec le transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine-Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif » et Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 30/70 adoptée par le comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 21 juin 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HERMIES (Pas-de Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable », (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine-Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de GONDECOURT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec, transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération n° 11/11 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 février 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de GONDECOURT (Nord) avec transfert la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 8 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de NEUVILLE SUR ESCAUT (NORD) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec, transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération n° 12/12 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 février 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) avec transfert la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'OPPY (Pas-de-Calais) avec transfert la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 15 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune d'OPPY (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 14 janvier 2022 du Conseil Municipal de la commune de MOEUVRES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération n°21/39 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN le 28 avril 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion de MOEUVRES (Nord) avec transfert la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide

Article 1 :

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- De la commune de VENDEUIL (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destiné à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- De la commune de HERMIES (Pas-de Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable », « Assainissement Collectif » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), d'OPPY (Pas-de-Calais), de GONDECOURT (Nord), de NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/137 adoptée par le comité du SIDEN-SIAN, lors de la réunion du 22 novembre 2021, la délibération n°29/172 adoptée par le comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 décembre 2021, la délibération n° 30/70 adoptée par le comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 21 juin 2022, les délibérations n°11/11 et 12/12 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 22 février 2022, la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 et la délibération n°21/39 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 28 avril 2022.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN ;

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET (Nord)

La secrétaire de séance

Gilberte BOUTIAUX

Gilberte BOUTIAUX

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-028-DE

Berger
Levrault



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**

Présents **18**

Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Mode de contribution aux
charges de fonctionnement
du SIAT du Val du Riot**

N° 2022/028

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laury LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire précise que le Comité Syndical du SIAT le Val du Riot a déterminé le mode de contribution de chacune des communes membres, à savoir :

- mise en recouvrement d'un produit fiscal pour Beauvois en Cambresis
- participation directe pour Caudry

Il convient que le Conseil Municipal se prononce à son tour sur ce mode de contribution sachant que notre commune opte depuis 2022 pour la fiscalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

La secrétaire de séance

G. Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.0.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Convention avec le
Département du Nord pour
la réalisation et l'entretien
des aménagements
paysagers du
contournement ouest de
Caudry (RD1016)**

N° 2022/029

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP. 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire rappelle que les aménagements paysagers sur la section courante du contournement ouest de Caudry (RD1016) et sur les giratoires CD643, RD115, Chemin de Ligny et l'URMA sont en cours de réalisation par le Département du Nord.

Les dispositions administratives, techniques et financières de réalisation et de gestion de ces aménagements paysagers sont précisées dans une convention entre le Département du Nord et les communes concernées.

La commune de Beauvois en Cambresis est concernée par les aménagements situés sur le rond-point du CD643.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer cette convention.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance

St Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Convention d'adhésion aux
services de prévention du
Centre de Gestion du Nord**

N° 2022/030

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le

22 SEP. 2022

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire précise que la commune est déjà associée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord par le biais d'une convention portant notamment sur la surveillance médicale des agents communaux.

Le Cdg59 propose d'enrichir cette prestation :

- en renforçant ses services par une équipe pluridisciplinaire avec un médecin référent pour chaque collectivité
- en renforçant le pôle prévention santé sur le territoire en créant des antennes
- en simplifiant sa facturation (cotisation annuelle de 85 euros par agents)

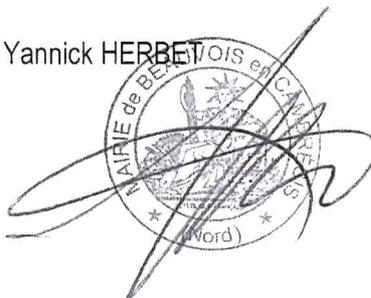
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d' autoriser le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion du Nord.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



La Secrétaire de séance

M. Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Contrat d'objectif entre la
Médiathèque Département
du Nord et la Médiathèque
Municipale**

N° 2022/031

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. le Maire rappelle que la commune de Beauvois était signataire d'une convention avec le Département du Nord depuis 2006 qui est devenue obsolète.

Le schéma départemental de développement de la lecture publique 2021-2026 adopté le 14 décembre 2020 par le Département du Nord, a pour vocation de proposer à chaque Nordiste un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle.

Le Département du Nord propose un Contrat d'objectifs qui succèdera à l'ancienne convention,

Ce contrat traduit :

- Le partenariat entre le Département et la commune
- La mise en place de moyens et d'engagements mutuels des signataires afin d'améliorer les services et l'accessibilité des bibliothèques
- Une évolution selon le niveau d'accompagnement pour s'adapter au mieux à la réalité du territoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal d'autorise M. Le Maire à signer ce contrat d'objectif.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme*

Le Maire,

Yannick HERBET (Maire)

La secrétaire de séance,

Or Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Élimination des Documents
de la bibliothèque**

N° 2022/032

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale et d'en définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations communales, dons lors de la brocante annuelle, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, sous forme d'une liste ;

- de charger Madame RODRIGUEZ Isabelle, Responsable de la Médiathèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, d'établir et de signer les procès-verbaux d'élimination, sous le contrôle de M. Le Maire.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

22 SEP 2022

ID : 059-215906630-20220919-032-DE



A l'unanimité, le Conseil Municipal v
documents de la Médiathèque Municipale Bernard LOTTIN.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET

La secrétaire de séance

M. Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-033-DE

Reçut
Levraut



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation
05.09.2022

Date de l'affichage
05.09.2022

Objet de la délibération

**Reversement au Centre
Social l'Escale de
subventions versées par la
CAF du Nord**

N° 2022/033

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP. 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **dix-neuf Septembre à 20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHÉMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absents : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire informe l'assemblée que courant 2020 et 2021 la CAF du Nord a versé sur le compte de la commune diverses subventions au titre du Contrat Enfance Jeunesse destinées en fait au Centre Social l'Escale.

Ces diverses aides financières s'élèvent à la somme globale de 16 537.01 €.

Il convient que cette somme soit reversée au Centre Social l'Escale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler cette somme au Centre Social l'Escale.

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

La secrétaire de séance

M^{me} Boittiaux

Gilberte Boittiaux

Envoyé en préfecture le 22/09/2022 22/034

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-034-DE

Perrier
Levrault



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05/09 /2022

Date de l'affichage

05/09 /2022

Objet de la délibération

**Anticipation de l'application
du référentiel comptable
M57 au 1^{er} janvier 2023**

N° 2022/034

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP. 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Elodie DARTUS - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Excusés : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire expose à l'assemblée :

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires plus favorables applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics.

La généralisation de la M57 est prévue au 1^{er} janvier 2024. Le principe d'une généralisation progressive a été retenu.

Un appel à candidatures de collectivités préfiguratrices pour l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023 a été adressée par M. le Préfet de la Région des Hauts de France. Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables précitées, les préfigurateurs bénéficieront d'un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et des Finances Publiques.

La candidature de la commune de Beauvois en Cambresis a recueilli un avis favorable du comptable public en date du 1^{er} juillet 2022, annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP 2022

ID : 059-215900630-20220919-034-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur
Municipal,

1) autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de BEAUVOIS EN CAMBRESIS, par l'adoption du référentiel M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, en application de l'article 106-III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe).

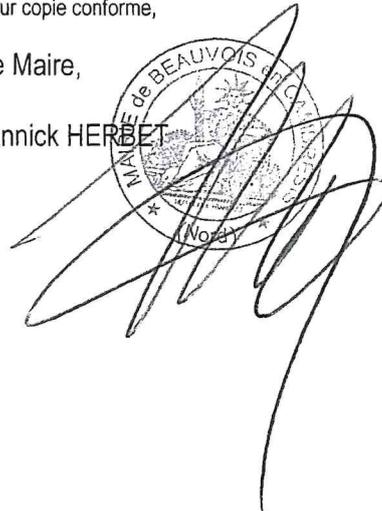
2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



*Le secrétaire de séance
M^{me} Boittraux
Gilberte Boittraux*

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-035-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Provision sur créances :
Modification du Budget
Primitif**

N° 2022/035

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurys LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. Le Maire indique que la Trésorerie de Caudry a transmis récemment un état de recouvrement des créances concernant la commune de Beauvois en Cambresis pour un montant de 216,58€.

Il s'agit de créances prises en charge depuis plus de 2 ans non encore recouvrées à ce jour.

Dès que la valeur probable de recouvrement de ces créances devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision afin de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette provision sur créances et autorise M. le Maire à modifier le Budget Primitif de la manière suivante :

Section fonctionnement :

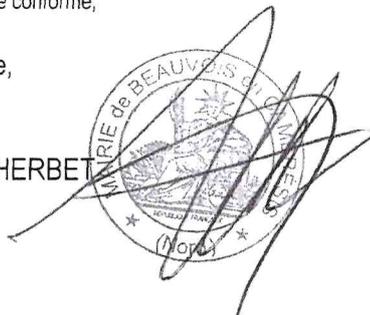
Compte 6745 : - 216,58€

Compte 6817 : + 216,58€

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance

M^{me} Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**
Date de convocation
05/09/2022
Date de l'affichage
05/09/2022
Objet de la délibération

**Admission en non-valeur de
produits irrécouvrables**

N° 2022/036

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre à 20 heures**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHENY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Mr le Maire a reçu du Centre des Finances Publiques de Caudry un état de présentation d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 14,39 €.

Ce montant correspond à des créances de cantine non payées par M. MARTIN Olivier qui sont inférieures au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur

Les crédits nécessaires figurent au budget communal (Compte 6541).

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance,

Y^l Boittiaux
Gilberte Boittiaux

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

22 SEP. 2022

Breder
Levrault

ID : 059-215900630-20220919-2022037-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Délibération modificative
budgétaire**

N° 2022/037

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants, la trésorerie de Caudry demande de procéder à une modification du Budget Primitif 2022 :

Il importe donc de modifier ce document budgétaire de la manière suivante :

-Section Fonctionnement

Chapitre 011 : Compte 6064 : - 936 €

Chapitre 014 : Compte 7391172 : + 936 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions d'ajustement.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance

Y. Boittiaux

Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Subvention Exceptionnelle
Association Paroles de Femmes**

N° 2022/038

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2021**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Saisi d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 808 € par l'association Paroles de Femmes. Mr le Maire sollicite les Membres du Conseil Municipal pour verser cette subvention à l'association.

Adopté à l'unanimité par les Membres du Conseil Municipal.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET

*Le secrétaire de séance
M^r Boittiaux
Gilberte Boittiaux*





Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Vente de terrain
Rue Aristide Briand**

N° 2022/039

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre à 20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHÉMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. Le Maire rappelle, que, lors du Conseil Municipal du 30 mai 2022 qu'une structure était intéressée par l'achat d'un terrain situé rue Aristide Briand à Beauvois en Cambresis dont la commune est propriétaire (Parcelle U2640)

Cette structure nous a informé que son projet n'était finalement pas concevable sur ce terrain.

Les riverains, qui cultivent ce terrain depuis de nombreuses années, sont intéressés par l'achat de ce terrain. Ils ont confirmé, pour chacun, leur accord écrit quant au prix (15euros le mètre carré) et aux conditions proposées par M. Le maire (frais de géomètre et de notaire a la charge des acquéreurs).

Ils ont remis à la commune une proposition de division de cette parcelle entre les différents acquéreurs.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité : la vente de ce terrain aux conditions ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer tous documents administratifs correspondants.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



*La secrétaire de séance
St Boittiaux
Gilberte Boittiaux*

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP 2022

ID : 059-215900630-20220919-2022040-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

Vente de terrain
Rue Jean Lebas

N° 2022/040

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le 22 SEP. 2022

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

le Dix-neuf Septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. le Maire indique qu'un terrain situé rue Jean Lebas (parcelles U125 et U1895) avec une ancienne construction de garage est depuis de nombreuses années entretenu par un habitant de la commune.

Sa superficie est de 3 ares et 5 CA.

Les services administratifs ont été informés par des riverains que ce terrain est en friche et cause des nuisances.

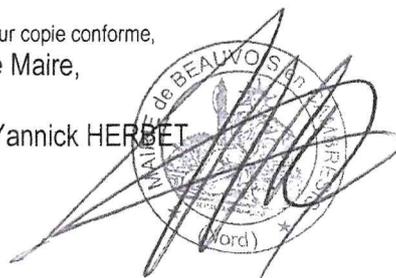
Une estimation par le service des domaines a été réalisée, Ce terrain est estimé à 7 000 €.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire la vente ce terrain et à signer tous documents administratifs nécessaires à cette vente.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance
M^{me} Boittiaux
Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

Date de convocation
05.09.2022

Date de l'affichage
05.09.2022

Objet de la délibération

Vente de terrain
Rue Pierre Mendès France

N° 2022/041

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre à 20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. Le Maire indique qu'un terrain situé rue Pierre Mendès France (parcelles ZE105) en bout de lotissement entre les parcelles ZE63 et ZE65 appartient à la commune,

Le service des domaines a estimé ce terrain à 32 000 €.

Sa superficie est d'environ 1 000 m2.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à :

- Accepter l'offre d'achat de 31 000 €
- Vendre et à signer les documents administratifs nécessaires à cette vente

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance,
M^{me} Boittiaux
Gilberte Boittiaux



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**

Date de convocation
05.09.2022

Date de l'affichage
05.09.2022

Objet de la délibération

**Vente à
Évidence Habitat
des terrains d'assiette du
bâtiment communal MARPA**

N° 2022/042

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Lors du Conseil Municipal du 31 août 2020 les membres du Conseil ont décidé de vendre les parcelles cadastrées U2931 et 2935 à la société TAGERIM PROMOTION.

Depuis cette date, l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France a fait procéder à la démolition des bâtiments de l'ancien site MARPA qui se trouvaient sur ces parcelles.

Diverses réunions ont eu lieu au cours des années 2021 et 2022 pour qu'un projet de logements aboutisse sur ce site.

Malgré un compromis de vente rédigé par Maître NOBLET de Orchies en décembre 2021, la société TAGERIM PROMOTION a tout d'abord décliné plusieurs rendez-vous de signature de ce compromis puis n'a plus répondu aux diverses sollicitations du notaire et des services municipaux.

Au cours de la même période, la société Evidence Habitat a sollicité M. Le Maire pour acquérir un terrain dans la commune pour effectuer un projet immobilier de plusieurs logements. Un premier terrain municipal a tout d'abord été proposé rue Georges Sand mais le refus d'un propriétaire privé n'a pas permis de mener à bien le projet proposé par cette société.

Suite au désistement de la société TAGERIM PROMOTION, les parcelles cadastrées U2931, U2935 et les différentes parcelles propriété de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ont été proposées à la société EVIDENCE HABITAT.

Cette dernière a remis un projet de construction de logements et une proposition de prix pour l'ensemble du site.

Elle a remis une offre à la commune pour acquérir les parcelles communales au prix de 220 000

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-2022042-DE

Berger
Levrault

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre section U n° 2931 et 2935, d'une superficie respective de 220 000€.

L'assemblée autorise Mr Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier, en particulier l'acte de vente devant Notaire.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBERT



*La secrétaire de séance
St^r Boittiaux
Gilberte Boittiaux*

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

22 SEP 2022

ID : 059-215900630-20220919-2022043-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **18**
Votants **18**
Date de convocation
05.09.2022
Date de l'affichage
05.09.2022
Objet de la délibération

**Déclassement dans le domaine
privé de la commune de terrains
mis en vente**

N° 2022/043

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP 2022**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHEMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'une commune ne peut vendre que les biens classés dans le domaine privé communal, ce dernier incluant les biens n'appartenant pas au domaine public.

Ledit domaine public, défini par l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, intègre les biens affectés soit à l'usage direct du public soit à un service public.

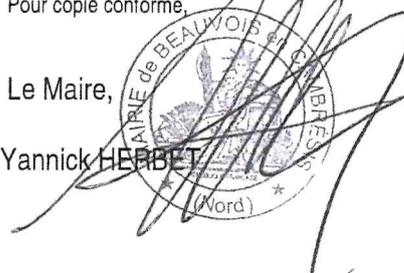
Il s'avère en conséquence que les terrains qui vont être vendus à la IRIS en application de la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 24 janvier 2022, cadastrés U974 et U975, appartiennent au domaine public communal, et doivent donc être déclassés dans le domaine privé communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce transfert.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance
M^{me} Boittiaux
Gilberte Boittiaux

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22 SEP. 2022

ID : 059-215900630-20220919-2022044-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

Date de convocation

05.09.2022

Date de l'affichage

05.09.2022

Objet de la délibération

**Classe de neige 2023
Convention de séjour**

N° 2022/044

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
et publication le **22 SEP. 2022**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux

le **Dix-neuf Septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET – Didier JACQUEMIN- Gilberte BOITTIAUX- Dominique PLATEAUX- Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN – Philippe CROMBOIS – Elodie DARTUS – Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Virginie DELSARTE – Sophie TEMPEZ – Félicie BOUTHÉMY – Maxime LUTICK – Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT – Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO

Absent : Sylvain SAKALOWSKI

Mme Gilberte BOITTIAUX a été élue secrétaire.

M. Le Maire indique que la commune organise chaque année une classe de neige à Combloux en Haute Savoie pour les élèves de CME de l'école Maurice Carême.

Le Manoir des Brons a contacté récemment la municipalité pour nous informer des dates de disponibilités à savoir du lundi 20 au vendredi 31 mars 2023.

Cependant une augmentation des prix entre 7 et 10% serait à prévoir pour l'hébergement.

Concernant les activités, l'augmentation attendrait d'environ 10%.

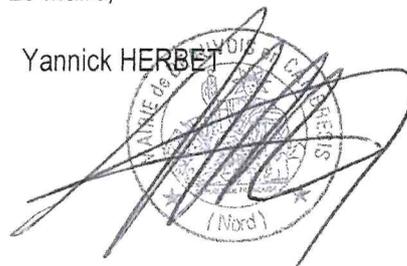
M. Le Maire précise que le coût du voyage en 2022 s'est élevé à 19 874€.

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. Le Maire à l'unanimité à accepter cette augmentation de tarif et à signer la convention correspondante avec cet organisme

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



La secrétaire de séance
M^{me} Boittiaux
Gilberte Boittiaux